

LE BUDGET

BUDGET TOTAL

ÉTUDES : 400 000€

Maîtrise d'oeuvre : Hydrétudes
Assistance Acquisition foncière : Euryèce
SPS : Drôme Ardèche Coordination
Topographie : DMN
Géotechnique : Sage Ingénierie

ACQUISITION FONCIÈRE : 330 000€

TRAVAUX : 6 130 000€

Travaux préparatoires : 60 000€
Lot 1 - Marsaz : 1 940 000€
Lot 2 - Chavannes : 880 000€
Lot 3 - Mercuriol-Veaunes : 1 390 000€
Lot 4 - Chanos-Curson : 1 860 000€

TOTAL
6 860 000€

BUDGET - SUBVENTIONS



ARCHE AGGLO
Autofinancement
2 113 000€



ÉTAT Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)
3 430 000€



AGENCE DE L'EAU Rhône Méditerranée Corse
710 000€



ÉTAT Fonds verts
607 000€

TOTAL - 69%
4 747 000€

ENTREPRISES PRINCIPALES

LOT 1

BERTHOULY

ROFFAT

LOT 2 ET 3

GUINTOLI

CHEVAL

BOISSET

LOT 4

TÉRELIAN

BOISSET

MSAVEL

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE



DOSSIER DE PRESSE
Mardi 15 octobre 2024



Récéption des ouvrages de gestion des inondations sur la Veaine et le Merdarioux

ARCHE Agglo, avec l'appui des communes de Marsaz, Chavannes, Mercuriol-Veaunes et Chanos-Curson, a réalisé un programme de travaux visant à réduire l'impact des inondations et à restaurer certains tronçons de la Veaine.



DES TRAVAUX CONSÉQUENTS

ARCHE Agglo a engagé depuis 2023, un important chantier de limitation des crues de la Veune et du Merdarioux.

Afin de protéger les personnes et les biens en cas de crue centennale, l'Agglo a engagé des aménagements d'envergure : création de six bassins de rétention, remplacement de deux ponts, élargissement par endroits du lit de la Veune...

MARSAZ : création de 2 bassins de rétention (60 000 m3 et 5000 m3) et déplacement du Merdarioux en-dehors du village

CHAVANNES : création d'un bassin de rétention de 25 000 m3 et d'une digue de protection

Création de deux rétentions en cascades de 220 000 et 350 000 m3 dans la plaine de la Veune à MERCUROL-VEAUNES

Elargissement de la Veune dans la traversée de CHANOS CURSON



Des crues majeures et récurrentes

En septembre 2008 et en octobre 2013, les inondations de la Veune et du Merdarioux ont provoqué de forts dégâts :

- dans la commune de Chanos-Curson à hauteur du centre de Curson,
- dans les communes de Marsaz et de Chavannes.

Aucun autre évènement n'a été observé depuis ces dernières inondations mais l'inquiétude des riverains est toujours présente lors des événements orageux. La protection des zones habitées est l'une des principales préoccupations de ARCHE AGGLO, chargée de la gestion des cours d'eau. Les élus souhaitent limiter les inondations dans les zones urbaines notamment à Chanos-Curson, Marsaz et Chavannes.



UN PROJET DE SÉCURISATION...

Les aménagements prévus concernent directement 4 communes du bassin, avec de l'amont vers l'aval : Marsaz, Chavannes, Mercurol-Veunes et Chanos-Curson.

Le projet consiste en la réalisation des ouvrages suivants, visant à limiter les crues de la Veune et du Merdarioux sur les communes de l'aire d'étude et en aval :

- création d'une rétention au nord de la commune de Marsaz pour gérer les eaux du Merdarioux et du ravin des Beaumes,
- création d'une rétention au Nord-Est de la commune de Marsaz pour retenir les eaux du ravin des vignes,
- création de deux rétentions en cascade à l'Est de la Commune de Chavannes pour retenir les eaux du Merdarioux provenant de la Commune de Marsaz,
- déplacement du fossé du Merdarioux et renaturation du lit,
- création de deux rétentions en cascades dans la plaine de Mercurol-Veunes pour retenir les eaux de la Veune,
- élargissement de la Veune à l'entrée de Chanos-Curson et renaturation du lit
- élargissement de la Veune au droit et entre les deux ouvrages route du pont (ex RD67) et route de Romans (ex RD532) et renaturation du lit,
- élargissement en rive droite de la Veune à l'aval du pont de la route de Romans à Chanos-Curson et renaturation du lit jusqu'à l'aire de covoiturage.



...PRENANT EN COMPTE L'ENVIRONNEMENT

Si l'objectif de prévenir les inondations est primordial, ces travaux ne se font pas au détriment de l'environnement. Des espaces naturels remarquables sont recensés à proximité du secteur d'études, dont sept zones humides.

La Veune est un cours d'eau de 1ère catégorie piscicole dominé par les salmonidés (truite fario), mais aussi le blageon et l'écrevisse à pied blanc. Ce cours d'eau est un milieu aquatique à protéger, d'autant qu'il est fortement impacté par les désordres physiques et liés à la quantité et à la qualité des eaux notamment en période estivale.

Des inventaires naturalistes ont été réalisés afin de caractériser le milieu écologique et de déterminer la présence éventuelle d'espèces protégées.

Huit espèces faunistiques bénéficient d'un enjeu de conservation «assez fort» à «très fort», dont l'hirondelle rustique des fenêtres, toutes potentiellement nicheuses sur les différentes zones d'études.

Afin de préserver cette biodiversité, les travaux suivants ont été réalisés :

- fond du bassin des sables aménagé en zone humide(Marsaz)
- mare dans le bassin des mulets (Marsaz)
- suppression des obstacles à la continuité piscicole (Chavannes)
- élargissement de la ripisylve et reméandrage de la Veune dans le bassin des Gaulies (Mercurol-Veunes)
- préservation de la forêt alluviale dans le bassin des sources (Mercurol-Veunes)
- élargissement de la ripisylve et renaturation de la Veune en amont et en aval de Chanos-Curson.

